

mepacq

Mouvement d'éducation populaire
et d'action communautaire du Québec



Cadre de revendications du MÉPACQ

**Mouvement d'éducation
populaire et d'action
communautaire du Québec**

Mars 2007

mepacq

Il est possible de se procurer des exemplaires de ce document en s'adressant au:

MÉPACQ

Mouvement d'éducation populaire et d'action communautaire du Québec

1600, avenue De Lorimier, Bureau 396
Montréal (Québec) H2K 3W5
Téléphone : 514-843-3236
Télécopieur : 514-843-6512
Courriel : mepacq@bellnet.ca
Site Internet : www.mepacq.qc.ca

Vous pouvez également vous en procurer chez l'une des Tables régionales d'éducation populaire membres du MÉPACQ :

Abitibi-Témiscamingue - REPAT

(819) 762-3114

Centre-du-Québec - AGEPA

(819) 795-4441

Côte-Nord - Table des groupes populaires

(418) 589-2809

Estrie- TROVEP

(819) 566-2727

Lanaudière - MÉPAL

(450) 752-4770

Mauricie - ROM

(819) 379-2889

Montérégie - TROVEP

(450) 443-9330

Montréal - TROVEP

(514) 527-1112

Outaouais - TROVEP

(819) 771-5862

Québec et Chaudière-Appalaches - RÉPAC 03-12

(418) 523-4158

Saguenay-Lac-St-Jean-Chibougamau-Chapais MÉPAC

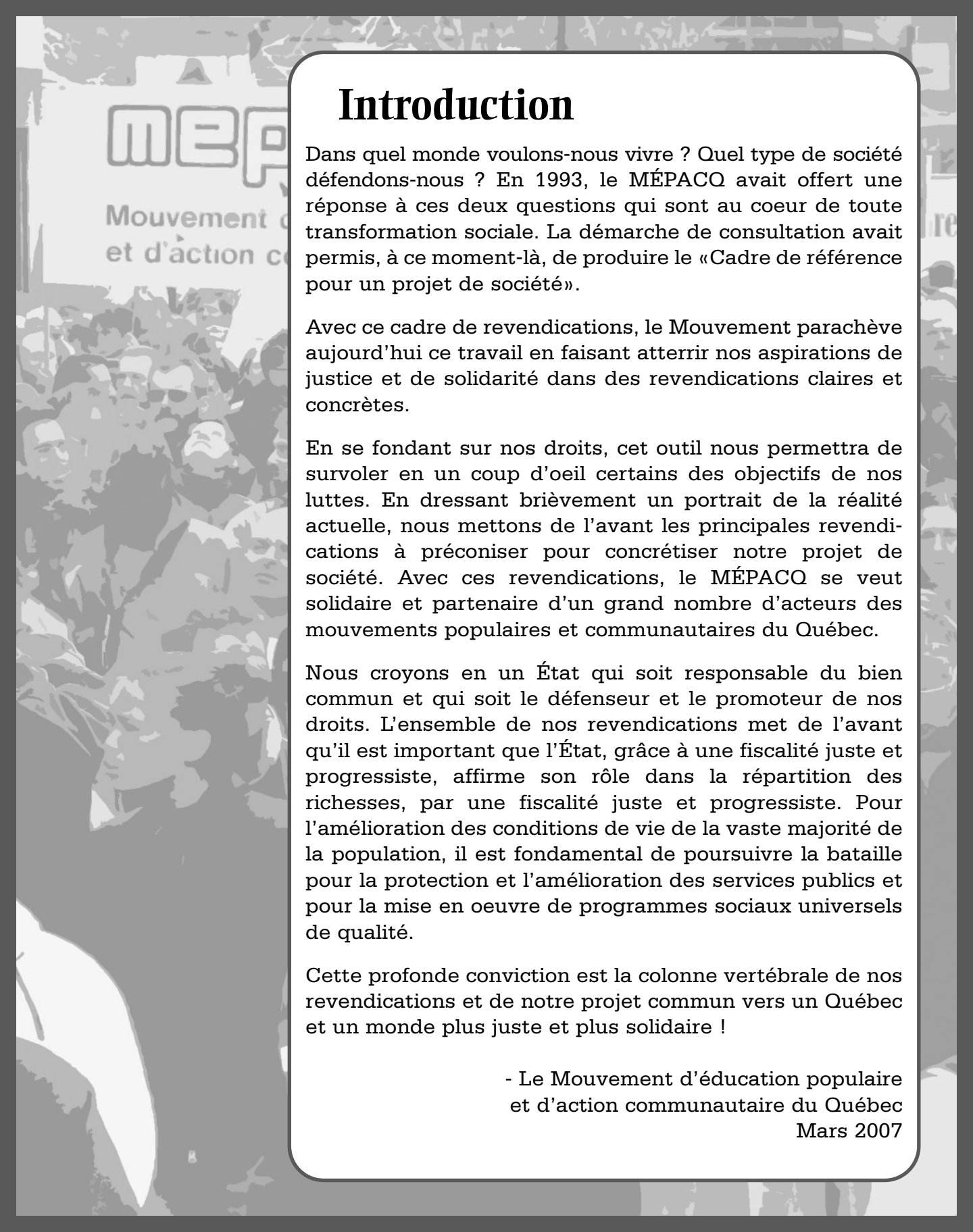
(418) 547-2102 #233

mepacq

Fondé en 1981, le Mouvement d'éducation populaire autonome et d'action communautaire du Québec (MÉPACQ) est le regroupement de 11 Tables régionales en éducation populaire autonome.

Ces Tables régionales regroupent plus de 350 groupes populaires et communautaires qui travaillent ensemble à faire émerger la solidarité et la justice sociale dans notre société.

Lieu d'échange unique, le MÉPACQ regroupe des organismes de tous les secteurs du milieu communautaire.

The background of the page is a grayscale photograph of a large crowd of people, likely at a public demonstration or event. In the upper left, a banner with the letters 'MEPA' is visible, and below it, the text 'Mouvement d'éducation populaire et d'action communautaire du Québec' is partially legible. The crowd is dense, with many people looking towards the camera or slightly away. The overall tone is one of collective action and social movement.

Introduction

Dans quel monde voulons-nous vivre ? Quel type de société défendons-nous ? En 1993, le MÉPACQ avait offert une réponse à ces deux questions qui sont au coeur de toute transformation sociale. La démarche de consultation avait permis, à ce moment-là, de produire le «Cadre de référence pour un projet de société».

Avec ce cadre de revendications, le Mouvement parachève aujourd'hui ce travail en faisant atterrir nos aspirations de justice et de solidarité dans des revendications claires et concrètes.

En se fondant sur nos droits, cet outil nous permettra de survoler en un coup d'oeil certains des objectifs de nos luttes. En dressant brièvement un portrait de la réalité actuelle, nous mettons de l'avant les principales revendications à préconiser pour concrétiser notre projet de société. Avec ces revendications, le MÉPACQ se veut solidaire et partenaire d'un grand nombre d'acteurs des mouvements populaires et communautaires du Québec.

Nous croyons en un État qui soit responsable du bien commun et qui soit le défenseur et le promoteur de nos droits. L'ensemble de nos revendications met de l'avant qu'il est important que l'État, grâce à une fiscalité juste et progressiste, affirme son rôle dans la répartition des richesses, par une fiscalité juste et progressiste. Pour l'amélioration des conditions de vie de la vaste majorité de la population, il est fondamental de poursuivre la bataille pour la protection et l'amélioration des services publics et pour la mise en oeuvre de programmes sociaux universels de qualité.

Cette profonde conviction est la colonne vertébrale de nos revendications et de notre projet commun vers un Québec et un monde plus juste et plus solidaire !

- Le Mouvement d'éducation populaire
et d'action communautaire du Québec
Mars 2007

Pour des rapports égalitaires entre les femmes et les hommes !

Nos droits :

« La loi ne fait acception de personne et s'applique également à tous, et tous ont droit à la même protection et au même bénéfice de la loi, indépendamment de toute discrimination, notamment des discriminations fondées sur (...) le sexe, ... ».

Article 15 de la
Charte canadienne
des droits et libertés.



« Tous les êtres humains naissent libres et égaux en dignité et en droit. ... »

« Chacun peut se prévaloir de tous les droits et de toutes les libertés proclamés dans la présente déclaration, sans distinction aucune, notamment de race, de couleur, de sexe (...). »

Articles 1 et 2 de la
Déclaration universelle
des droits de l'homme.



Où en sont nos droits ?

Au Québec, l'effort d'émancipation et les luttes pour l'égalité des femmes a donné des résultats à plus d'un niveau, mais il y a loin de la coupe aux lèvres :

- **La pauvreté a un sexe** : la grande majorité des personnes qui doivent subir la pauvreté sont des femmes. En 2001, le revenu moyen des Québécoises était de 21 886 \$, alors que celui des hommes était de 33 117 \$.
- **La violence contre les femmes est toujours présente** et continue de faire des victimes innocentes. En 2004, c'est près de 135 000 femmes qui sont victimes de violence conjugale.
- **Les femmes sont sous-représentées dans les lieux de décisions politiques.** Avec 31 % de femmes à l'Assemblée nationale en 2007, le Québec demeure toujours loin d'un partage égalitaire du pouvoir politique, alors que celles-ci représentent 52 % de la population.
- **Le travail des femmes est plus souvent qu'autrement mal reconnu et mal rémunéré** et ce, malgré les avancées de l'équité salariale au Québec. Au Québec, depuis 2000, toutes sources de statistiques confondues, le revenu de travail des femmes était à 70 % de celui des hommes; à la retraite, il baisse à 64 % de celui des hommes.
- **Depuis des années, des femmes se mobilisent** pour faire la promotion de leurs droits à l'égalité et à la justice et pour lutter contre la pauvreté (avec la marche «Du Pain et des roses» et la Marche mondiale des femmes, Charte des femmes, etc.)

Cadre de revendications

mepacq



Pour garantir le respect de nos droits, quelques pistes de solutions à envisager :

Nous joignons notre voix à celle des
groupes de femmes pour revendiquer :

- De véritables mesures de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale qui tiennent compte d'une approche féministe. Comme mesures prioritaires : 1) abolir les mesures discriminatoires comme la coupure des prestations d'aide sociale pour les femmes qui reçoivent une pension alimentaire et 2) augmenter le salaire minimum puisque la majorité des personnes qui travaillent au salaire minimum sont des femmes;
- La poursuite du processus d'équité salariale et son extension à tous les milieux de travail;
- Des mesures actives visant à inciter et à faciliter la participation des femmes aux lieux de décisions. Cette question devrait être traitée prioritairement lors d'une réforme du mode de scrutin;
- Un investissement massif pour lutter contre la violence faite aux femmes, notamment par un financement adéquat des groupes venant en aide aux femmes victimes de violence et par une campagne de sensibilisation contre la violence faite aux femmes;
- Que le gouvernement assure des services de santé qui répondent adéquatement aux besoins des femmes.

Pour en savoir plus :

Fédération des femmes du Québec

www.ffq.qc.ca

Marche mondiale des femmes

www.marchemondiale.org

L'R des centres de femmes

www.rcentres.qc.ca



Pour une société juste sur les plans
économique et social...

Le droit à la sécurité sociale

«Toute personne dans le besoin a droit, pour elle et sa famille, à des mesures d'assistance financière et à des mesures sociales, prévues par la loi, susceptibles de lui assurer un niveau de vie décent.»

Article 45 de la Charte
des droits et libertés
de la personne du Québec



«Les Etats parties au présent Pacte reconnaissent le droit de toute personne à un niveau de vie suffisant pour elle-même et sa famille, y compris une nourriture, un vêtement et un logement suffisants, ainsi qu'à une amélioration constante de ses conditions d'existence.»

Article 11 du PIDESC



Où en sont nos droits ?

- Malgré des programmes sociaux qui font l'envie sur la scène internationale, le Québec compte son nombre d'excluEs ! En 2003, on considérait qu'environ **17% de la population vit sous le seuil de faible revenu**; ce taux peut monter à 26 % pour les femmes de 65 ans et plus...
- Au Québec, comme dans le reste du monde, **l'écart se creuse entre les plus riches et les plus pauvres**. En 2002, le 1/5 le plus riche de la population accaparait 44 % du revenu. Le 1/5 le plus pauvre devait se contenter de 5 % du revenu...
- Au Québec, **le régime d'aide sociale se dégrade sans cesse depuis une vingtaine d'années**. De réforme en réforme, les règles d'admissibilité sont constamment resserrées et poussent de plus en plus les gens vers l'emploi : coupures diverses, complexité administrative. À défaut d'indexer complètement les prestations d'aide sociale, les prestations ont perdu 40 % de leur valeur au cours des vingt dernières années alors que le coût de la vie augmente !
- En 2002, l'Assemblée nationale du Québec adoptait à l'unanimité la *Loi visant à lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale*. Suite à une intense mobilisation citoyenne, l'espoir laissait vite place au désenchantement : la « loi 112 » se révèle être une loi qui manque de mordant et qui ne force pas le gouvernement à se conformer pour suivre sa propre loi...

Cadre de revendications du mepacq



Pour garantir le respect de nos droits, quelques pistes de solutions à envisager :

- **Une fiscalité plus juste !** L'État demeure le principal moteur de la répartition de la richesse d'une société. Nous exigeons que des mesures fiscales progressives et progressistes soient mises de l'avant, pour assurer que chacun et chacune, y compris les entreprises, paient leur juste part.

- **La couverture des besoins !** Le gouvernement du Québec doit respecter ses engagements internationaux et sa propre charte des droits et libertés. Il est urgent que le gouvernement adopte des mesures pour garantir à touTEs les citoyenNEs du Québec un revenu décent et suffisant, sans que cela soit lié à aucune autre obligation.

- **À l'aide sociale, nous voulons un barème-plancher,** c'est-à-dire un montant qui soit protégé de toute coupure et qui soit fixé à un niveau de vie suffisant.

- **La fin des coupures** de toutes sortes à l'aide sociale !

- **La gratuité des médicaments** pour toutes les personnes en situation de pauvreté.

Pour en savoir plus :

Front commun des personnes
assistées sociales du Québec (FCPASQ)

www.fcpasq.qc.ca

Collectif pour un Québec sans pauvreté

www.pauvrete.qc.ca



Pour une société juste sur les plans économique et social...

Le droit au travail et à un salaire décent

«Toute personne a droit au travail, au libre choix de son travail, à des conditions équitables et satisfaisantes de travail et à la protection contre le chômage.»

Article 23, de la Déclaration universelle des droits de l'homme.



«Les États parties au présent Pacte reconnaissent le droit au travail, qui comprend le droit qu'a toute personne d'obtenir la possibilité de gagner sa vie par un travail librement choisi ou accepté, et prendront des mesures appropriées pour sauvegarder ce droit.»

Article 7 du PIDESC



Où en sont nos droits ?

- **Le monde du travail subit une mutation accélérée**, au Québec comme ailleurs. Sous la pression de la mondialisation des marchés et des nouvelles technologies, des pans entiers de notre économie sont en voie de disparition, principalement dans le secteur de l'extraction des matières premières et dans le secteur manufacturier.
- **La nouvelle réalité est celle du travail atypique** : travail autonome, en sous-traitance, horaires irréguliers, précarité, faible taux de syndicalisation, absence de régime de protection ou de pension, etc. En 2003, 35 % des employés du Québec avaient un travail dit «atypique».
- Au Canada, **le régime «d'assurance-chômage» se dégrade aussi vite que le monde du travail se transforme**. Les différentes réformes ont permis au gouvernement fédéral de détourner plus de 48 milliards de dollars de «l'assurance-chômage» (qui s'appelle maintenant assurance-emploi). Comment ? En réduisant l'accessibilité et les prestations versées... Lors des années 1980, plus de 70 % des personnes étaient jugées admissibles; ce taux est tombé et aujourd'hui seulement 40 % des personnes qui perdent leur emploi se qualifient pour recevoir des prestations beaucoup moins généreuses. Les chômeurs ont donc épongé en bonne partie le déficit du gouvernement fédéral !
- **Le salaire minimum n'est pas suffisant** pour garantir un revenu au-delà du seuil de faible revenu, même si on travaille à temps plein. De plus en plus de travailleurs pauvres en arrachent et peinent à rejoindre les deux bouts. *Au bas de l'échelle*, un organisme qui travaille avec les bas salariés, estime qu'en 2006 il fallait travailler plus de 50 heures au salaire minimum pour espérer avoir un revenu au niveau du seuil de faible revenu...

Cadre de revendications du **mepacq**



Pour garantir le respect de nos droits, quelques pistes de solutions à envisager :

- **Une politique de plein emploi** axée sur la création d'emplois diversifiés, de qualité et permanents, partout au Québec.
- Plus de formation de la main-d'oeuvre en la rendant disponible et accessible pour touTEs les travailleurs(SES).
- Un accès à la syndicalisation facilité et des lois et normes du travail renforcées pour garantir la protection des droits des travailleurs et des travailleuses.
- Le retrait de la loi 142 et le retour au plein droit de négociation pour tous les travailleurs et toutes les travailleuses du Québec.
- **Une hausse substantielle du salaire minimum** pour garantir un niveau de vie au-delà du seuil de la pauvreté pour quiconque travaille 40 heures par semaine.
- **La fin du détournement des surplus de la caisse d'assurance-chômage**, le réinvestissement des milliards de dollars détournés depuis les années 1990 dans la caisse de l'assurance-chômage et le retour à un régime juste et d'accès universel.

Pour en savoir plus :

Au bas de l'échelle

www.aubasdelechelle.ca

Comité d'action des non syndiqués

www.canosmauricie.org

Le MASSE

www.masse.org

Le Conseil national des chômeurs

www.lecnc.org

Pour ce faire, nous demandons, entre autres, qu'un seul seuil d'admissibilité soit établi à 350 heures, pour un minimum de 35 semaines de prestations à 60% du salaire brut.



Pour une société juste sur les plans économique et social...

Le droit au logement

«Toute personne dans le besoin a droit, pour elle et sa famille, à des mesures d'assistance financière et à des mesures sociales, prévues par la loi, susceptibles de lui assurer un niveau de vie décent.»

Article 45 de la Charte
des droits et libertés
de la personne du Québec



«Les Etats parties au présent Pacte reconnaissent le droit de toute personne à un niveau de vie suffisant pour elle-même et sa famille, y compris une nourriture, un vêtement et un logement suffisants, ainsi qu'à une amélioration constante de ses conditions d'existence.»

Article 11 du PIDESC



Où en sont nos droits ?

- **La crise du logement se poursuit au Québec !** Cette crise a deux causes principales sur lesquelles il faut agir : 1) les logements à bas prix sont de plus en plus rares et leur prix augmente sans cesse et 2) les locataires sont de plus en plus pauvres.

- **Le coût des loyers connaît des hausses importantes.** Entre 2000 et 2006, les prix des loyers ont augmenté beaucoup plus vite que les revenus, surtout dans les grandes villes. Ces hausses de loyers ont atteint 25 % à Montréal, environ 23 % à Québec et à Gatineau, environ 18 % à Sherbrooke et Trois-Rivières et 10 % à Saguenay. Parmi les causes pointées du doigt se trouve l'absence d'un réel contrôle des loyers.

- **Le nombre de logements sociaux est insuffisant** pour combler les besoins. Le Québec compte environ 120 000 logements sociaux, soit environ 10 % des logements locatifs. Depuis 1990, le développement du logement social est pratiquement arrêté et la situation est encore pire pour les HLM: aucun nouvel HLM n'a été construit depuis 1994. Résultat : 35 000 personnes sont sur des listes d'attentes, uniquement pour un HLM !

- **Les locataires s'appauvrissent !** Les plus pauvres des locataires s'appauvrissent continuellement au Québec, notamment parce que les prestations d'aide sociale couvrent de moins en moins les besoins essentiels. Résultat : en 2001, ce sont près de 450 000 locataires qui consacraient plus de 30 % de leurs revenus au logement... Le salaire demeure toujours trop bas pour permettre aux locataires de consacrer une part décente de leur revenu à leur

Cadre de revendications du **mepacq**



Pour garantir le respect de nos droits, quelques pistes de solutions à envisager :

- Intégrer le droit au logement à la Charte québécoise des droits et libertés ;
- Des investissements publics massifs dans un grand chantier de logement social pour relancer le développement des HLM, des coopératives et des OSBL d'habitation.

Les groupes qui défendent le droit au logement mettent de l'avant toute une série de mesures :

- Lancer un programme d'acquisition de logements privés pour en faire du logement social;
- Donner des pouvoirs aux municipalités pour qu'elles puissent exproprier les proprios délinquants ou les bâtiments vacants et barricadés;

Pour en savoir plus :

Front d'action populaire
en réaménagement urbain
www.frapru.qc.ca

Regroupement des comités logement et
associations de locataires du Québec
www.rclalq.qc.ca



Pour une société juste sur les plans économique et social...

Le droit à la santé

Nos droits :

« Les États parties au présent Pacte reconnaissent le droit qu'a toute personne de jouir du meilleur état de santé physique et mentale qu'elle soit capable d'atteindre. »

Article 12 du PIDESC



Où en sont nos droits ?

- Sous-financé, le système de santé est peu à peu attaqué par diverses réformes qui font de plus en plus de place au secteur privé. En 2005-2006, la boucle est bouclée avec une réorganisation de l'ensemble du système : les CLSC perdent leur autonomie alors que les hôpitaux et leur approche médicale sont maintenant placés au centre du système de santé.

- Dans le contexte actuel du vieillissement de la population, les gouvernements poussent de plus en plus pour une privatisation accrue et pour un système de santé à deux vitesses. Pourtant, les États-Unis sont là pour démontrer que le secteur privé n'est pas plus efficace que notre système de santé public.



Pour garantir le respect de nos droits, quelques pistes de solutions à envisager :

- Nous exigeons un système de santé public, accessible à touTEs et financé adéquatement;
- Privilégier la prévention et l'acquisition de bonnes habitudes de vie.

Pour en savoir plus :

La Coalition solidarité santé

www.solidaritesante.qc.ca



Pour une société juste sur les plans économique et social...

Le droit à l'éducation



Où en sont nos droits ?

- Le secteur de l'éducation est déjà partagé en deux réseaux : le réseau public et le réseau privé, qui sont tous les deux financés par l'État. Le réseau de l'éducation vit un peu la même situation que celui de la santé. L'éducation n'est pas financée adéquatement et les solutions mises de l'avant par les gouvernements sont de sauce néolibérale : hausse des frais de scolarité sous toutes leurs formes pour les étudiants, contrats d'exclusivité avec des entreprises privées, financement privé dans les secteurs d'études supérieures lucratifs, alors que d'autres secteurs en arrachent...

- Le taux de décrochage au Québec est parmi les plus élevés au pays : environ 36% des élèves ne terminent pas leur secondaire. Ce taux de décrochage est plus élevé chez les garçons (42%), comparativement à 28% chez les filles.

« Les États parties au présent Pacte reconnaissent le droit de toute personne à l'éducation. Ils conviennent que l'éducation doit viser au plein épanouissement de la personnalité humaine et du sens de sa dignité et renforcer le respect des droits de l'homme et des libertés fondamentales. »

Article 13 du PIDESC



Pour garantir le respect de nos droits, quelques pistes de solutions à envisager :

- Nous voulons un système d'éducation public et laïque à tous les niveaux.
- Nous revendiquons un réinvestissement massif en éducation, pour que l'accessibilité universelle soit préservée, en tendant le plus possible vers la gratuité scolaire, et ce, à tous les niveaux.
- Nous voulons que soient mises de l'avant des mesures pour contrer le décrochage scolaire au secondaire qui permettent aux jeunes de suivre des programmes alternatifs leur donnant plus de chance de réussite.
- Nous exigeons un financement adéquat de la recherche universitaire.

Pour en savoir plus :

Les associations étudiantes :

www.feuq.qc.ca

www.fecq.org

www.asse-solidarite.qc.ca

Regroupement des groupes populaires en alphabétisation du Québec.

www.rgpaq.qc.ca





Pour une société démocratique !

Nos droits :

« Tout citoyen canadien a le droit de vote et est éligible aux élections législatives fédérales ou provinciales. »

Article 3 de la Charte canadienne des droits et libertés.



« Toute personne a le droit de prendre part à la direction des affaires publiques de son pays, soit directement, soit par l'intermédiaire de représentants librement choisis. »

Article 21 de la Déclaration universelle des droits de l'Homme



Où en sont nos droits ?

- **Notre système politique favorise l'alternance de deux partis au pouvoir.** Ce bipartisme ou tripartisme laisse très peu de place à l'expression de réels débats politiques puisque toutes les tendances politiques ne sont pas représentées chez les éluEs.
- **La mondialisation néolibérale accélère le recul démocratique.** Un cercle très restreint formé du premier ministre et de son entourage proche peut maintenant signer des accords de libre-échange en catimini, sans consultation directe des citoyenNEs. Résultat : les gouvernements renoncent à de nombreux pouvoirs et laissent la place au « libre marché ».
- **Les entreprises privées s'attaquent de plus en plus au droit à la résistance.** De grandes entreprises tentent de faire taire les citoyenNEs et les groupes qui s'opposent à des projets néfastes socialement ou écologiquement. Les SLAPP (*Strategic Lawsuit Against Public Participation*) sont un phénomène nouveau dans lequel les citoyenNEs et les groupes sont poursuivis pour des millions \$.
- Les organisations populaires et communautaires luttent à la fois pour leur autonomie et leur reconnaissance et leur financement par le gouvernement. Ces organisations sont nées de la volonté citoyenne d'agir collectivement sur leur milieu de vie; elles sont des instruments pour faire avancer des idéaux de démocratie, de participation citoyenne, de justice sociale, de sauvegarde de l'environnement et d'égalité entre les hommes et les femmes.
- Les médias sont de plus en plus contrôlés par un nombre restreint de grandes sociétés capitalistes. **La concentration et la convergence des médias** remettent en question le droit à l'information qui devrait être au coeur de notre démocratie. Heureusement, une

Cadre de revendications du **mepacq**



Pour garantir le respect de nos droits, quelques pistes de solutions à envisager :

- Une réforme du mode de scrutin afin de permettre l'expression de plus de tendances et un plus grand débat d'idées au sein des institutions parlementaires;
- Que nos gouvernements consultent la population sur les accords de libre-échange et de commerce international qu'il négocie en son nom;
- Des mesures protégeant le droit de parole et le droit de questionner des groupes de citoyenNEs;
- La reconnaissance et le financement adéquat des groupes communautaires et populaires autonomes, et le respect de leur mission et de leur fonctionnement démocratique.
- Un soutien financier accru aux médias communautaires et alternatifs pour assurer une meilleure diversité dans le paysage médiatique québécois.

Pour en savoir plus :

Mouvement pour une démocratie nouvelle

www.democratie-nouvelle.qc.ca

Réseau québécois sur l'intégration continentale

www.rqic.ca

Réseau des médias alternatifs

www.reseaumedia.info

Association des médias écrits communautaires du Québec

www.amecq.ca



Pour une société non violente !

«Les Membres de l'Organisation [des Nations Unies] s'abstiennent, dans leurs relations internationales, de recourir à la menace ou à l'emploi de la force, soit contre l'intégrité territoriale ou l'indépendance politique de tout Etat, soit de toute autre manière incompatible avec les buts des Nations Unies.»

Article 2(4) de la Charte des Nations Unies



Où en sont nos droits ?

- Depuis 50 ans, le Canada a eu pour tradition d'intervenir pour la paix et a même été à l'origine des casques bleus de l'Organisation des Nations unies. Depuis 2001, **avec la guerre en Afghanistan, le gouvernement canadien prend le sentier de la guerre** et se colle aux politiques belliqueuses des guerres préventives des Etats-Unis ; pendant ce temps, le débat sur la mission des troupes canadiennes est rapidement évacué.
- **Le budget militaire canadien dépasse les 16 milliards \$ par année** et augmente fortement; l'augmentation frise les 50% en moins de 10 ans. Pour appuyer l'intervention du Canada en Afghanistan, le gouvernement canadien prévoit augmenter le budget militaire.
- **L'industrie de l'armement est florissante au Canada**, surtout dans les domaines de l'ingénierie et des technologies. En 2001, les exportations de l'industrie de l'armement représentaient 2,7 milliards \$ par année au Canada. À cette même époque, le Canada comptait 8 millions d'armes à feu...
- **La violence est partout**, que ce soit à la télé, dans les jeux vidéo ou encore dans les sports professionnels. Par exemple, en 2001, la télévision canadienne présentait en moyenne 40 actes de violence par heure. Ce bombardement incessant a un résultat prévisible : nous

14 en sommes presque désensibilisés.

Cadre de revendications du **mepacq**



Pour garantir le respect de nos droits, quelques pistes de solutions à envisager :

- Nous exigeons que notre gouvernement amorce une réflexion et un débat public sur la mission des Forces armées canadiennes et sur les budgets qui devraient y être investis.
- Nous souhaitons que le gouvernement du Canada renforce ses politiques de contrôle des armes à feu.
- Nous revendiquons que le Canada exprime son parti-pris en faveur de la paix en interdisant, sur son territoire, la production d'armements militaires ou d'équipements et de technologies à fins militaires.
- Nous exigeons une législation imposant plus de responsabilité aux diffuseurs et aux créateurs dans les domaines des jeux, de la télévision ou du cinéma quant au contenu violent dans leurs produits.
- Nous voulons voir la résolution non violente de conflit devenir la norme. Ce principe fondamental peut et doit s'appliquer autant au niveau des relations internationales que des relations entre les individus.

Pour en savoir plus :

Collectif Échec à la guerre

www.echecalaguerre.org

Centre de ressources sur la non-violence

www.nonviolence.ca



Pour une société non discriminatoire !

Nos droits :

«Tous sont égaux devant la loi et ont droit sans distinction à une égale protection de la loi. Tous ont droit à une protection égale contre toute discrimination qui violerait la présente Déclaration et contre toute provocation à une telle discrimination.»

Article 7, Déclaration universelle des droits de l'homme.



«La loi ne fait acception de personne et s'applique également à tous, et tous ont droit à la même protection et au même bénéfice de la loi, indépendamment de toute discrimination, notamment des discriminations fondées sur la race, l'origine nationale ou ethnique, la couleur, la religion, le sexe, l'âge ou les déficiences mentales ou physiques.»

Article 15(1), Charte canadienne des droits et libertés



Où en sont nos droits ?

- Même si on peut se considérer comme une société ouverte et progressiste et où il semble facile de s'intégrer, **il reste toujours des manifestations de xénophobie et d'autres formes de discriminations.**
- **Le débat sur les accommodements raisonnables** démontre que beaucoup de travail reste à faire pour vaincre les préjugés et certaines formes d'intolérance et pour favoriser une intégration respectueuse des nouveaux arrivants.
- **Les nouvelles lois sur la sécurité découlant du 11 septembre 2001 peuvent être discriminatoires** envers les citoyenNEs d'origine arabe. Le meilleur exemple de dérapage discriminatoire est Maher Arar qui a été déporté en Syrie sous de fausses accusations de terrorisme où il a été torturé à de nombreuses reprises.
- **Il est difficile d'avoir accès à un avocat au Québec.** Les critères d'admissibilité à l'aide juridique font en sorte qu'il faut être très pauvre au Québec pour avoir droit à une défense bien souvent partielle. L'accès à la justice demeure donc inégal et souvent hors d'atteinte pour les travailleurs à faibles revenus ou pour la classe moyenne.

Cadre de revendications du **mepacq**



Pour garantir le respect de nos droits, quelques pistes de solutions à envisager :

- Nous revendiquons que soient augmentées les ressources financières et humaines pour faciliter l'intégration des nouveaux arrivants à la société québécoise, en respectant l'apport de ces néo-Québécois à la richesse de notre société.
- Nous demandons que les lois discriminantes adoptées suite au 11 septembre 2001 soient abrogées, en particulier la loi instituant les certificats de sécurité qui, loin de garantir notre sécurité à tous, met celle de citoyenNEs Canadiens honnêtes et innocentEs en danger.
- Nous exigeons que le droit à une défense pleine et entière soit respecté et que tous puissent profiter des services d'un avocat sans que cela soit synonyme d'appauvrissement.
- Nous voulons que soient garanties les mesures d'adaptation et d'accessibilité pour les personnes souffrant de handicap.
- Nous croyons qu'il est plus que temps que les personnes autochtones et aborigènes soient reconnues comme des citoyenNEs à part entière et qu'on donne à leurs communautés les moyens d'assurer leur développement.

Pour en savoir plus :

Ligue des droits et libertés du Québec

www.liguedesdroits.ca



Pour un environnement sain !

Nos droits :

«Toute personne a droit, dans la mesure et suivant les normes prévues par la loi, de vivre dans un environnement sain et respectueux de la biodiversité.»

Article 46(1), Charte canadienne des droits et libertés



Où en sont nos droits ?

- La **crise environnementale** a plusieurs formes : pollution de l'eau, de l'air et des sols, bien sûr, mais aussi réchauffement climatique, épuisement des ressources naturelles et disparition de nombreuses espèces, pour ne nommer que quelques défis auxquels l'humanité est confrontée puisqu'il en va de sa survie. La lutte pour la protection de l'environnement se heurte constamment aux intérêts économiques et aux trop timides actions des gouvernements.

- **Le climat de notre planète se réchauffe très rapidement** sous l'influence de l'activité humaine, ce qui change et changera radicalement les conditions de vie sur cette petite planète : fonte des glaciers et des banquises, réchauffement pouvant aller jusqu'à 4 degrés, disparition de certains courants marins, bouleversements météorologiques entraînant inondations et désastres naturels, désertification et menace à l'agriculture, destruction des habitats et donc de nombreuses espèces...

- La plupart des nations se sont sensibilisées et tentent d'agir par **l'application du protocole de Kyoto**, mais cela risque d'être trop peu, trop tard... Surtout que les gouvernements des États-Unis et du Canada refusent d'appliquer Kyoto, influencés qu'ils sont par les compagnies pétrolières qui contribuent au financement de leurs campagnes électorales.

- **Au Québec, les luttes environnementales se multiplient** : contre les centrales thermiques (avec une victoire contre la centrale du Suroît), lutte pour la protection des forêts, pour la sauvegarde des rivières, contre les ports méthaniers, contre les OGM, contre le vol de notre eau, contre la pollution atmosphérique et agricole, etc.

Cadre de revendications du **mepacq**



Pour garantir le respect de nos droits, quelques pistes de solutions à envisager :

- **L'application immédiate du protocole de Kyoto.** Il est désormais évident que les objectifs de réductions de gaz à effets de serre sont insuffisants et ne constituent qu'une première étape. Le Canada doit maintenant réduire ses émissions de près de 30 % et faire partie des pays qui donnent l'exemple pour aller encore plus loin.
- **Des mesures urgentes pour diminuer notre production de gaz à effet de serre :** mesures facilitant l'utilisation du transport en commun et du covoiturage en ville, resserrement des normes imposées aux constructeurs automobiles pour les forcer à prendre le virage des technologies moins polluantes, augmentation des taxes sur le pétrole, interdiction ou surtaxe des gros véhicules polluants inutiles, interdiction de tout projet de centrale thermique, imposition de lourdes amendes aux usines qui polluent l'air;
- **La nationalisation de l'eau** et une politique gouvernementale garantissant à touTEs l'accès à de l'eau potable gratuite.

Pour en savoir plus :

Eau secours !

www.eausecours.org

Greenpeace Québec

www.greenpeace.org/canada/fr/

Reseau québécois des groupes écologistes

www.rqge.qc.ca

- **Un investissement public massif dans le développement des technologies vertes**, pour devenir des précurseurs de cette nouvelle économie essentielle à la survie de l'humanité. **19**



Des plaisirs... pour mieux vivre !

Nos droits :



Où en sont nos droits ?

- Les loisirs et la culture restent inaccessibles pour beaucoup de gens, qui ne peuvent se payer le plaisir d'une sortie au théâtre ou au cinéma.
- Notre monde culturel est de plus en plus envahi par les produits culturels de nos voisins du Sud.
- Les QuébécoisEs prennent de moins en moins de vacances : seulement 54 % des travailleurs ont droit à ce repos annuel !

«Les États parties au présent Pacte reconnaissent à chacun le droit [...] de participer à la vie culturelle [...]»

Article 15(1),
PIDESC



«Toute personne a droit au repos et aux loisirs et notamment à une limitation raisonnable de la durée du travail et à des congés payés périodiques.»

Article 24,
Déclaration
universelle des
droits de l'homme.



Pour garantir le respect de nos droits, quelques pistes de solutions à envisager :

- Que la culture ne soit pas considérée comme une vulgaire marchandise et qu'elle soit exclue des accords de libre-échange;
- Que la culture soit plus accessible à touTEs, dans un effort de la démocratiser et de la partager.
- Qu'un financement gouvernemental adéquat soit fourni aux créateurs et aux diffuseurs de la culture d'ici, pour encourager l'expression de notre différence et pour nous protéger de l'envahissement et de l'assimilation.
- Que les vacances annuelles d'une période de deux semaines soient garanties à chaque QuébécoisE, et que soit facilitée la mise sur pied de lieux de villégiature gratuits et accessibles partout au Québec.
- Nous exigeons la reconnaissance des acquis scolaires pour les personnes immigrantes.

Pour en savoir plus :

Le mouvement des arts
et des lettres

www.mal.qc.ca

Le mouvement québécois
des vacances familiales

www.campsfamiliaux.qc.ca

L'union des artistes

www.uniondesartistes.com

Copyleft !

La reproduction et la distribution de ce document sont fortement encouragées.

Cependant, si vous n'utilisez qu'une partie du document, nous vous demandons de citer la source et l'auteur que vous reproduisez.



mepacq

**Mouvement d'éducation populaire et
d'action communautaire du Québec**

1600, avenue De Lorimier, Bureau 396

Montréal (Québec) H2K 3W5

Téléphone : 514-843-3236

Télécopieur : 514-843-6512

Courriel : mepacq@bellnet.ca

www.mepacq.qc.ca